



Elise Javoy
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Document d'entrée en relation

EURL ELISE JAVOY
Conseil en gestion de patrimoine
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine (CNCGP)
EURL ELISE JAVOY – CAPITAL SOCIAL : 20 000€ - SIREN n° 820 650 315
208 rue de nuisance 45370 MEZIERES LEZ CLERY – 06.16.14.85.59
contact@elisejavoy.fr

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 16003882(consultable sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF) :

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- Charte : Face à vous un professionnel qui s'engage à
 - ✓ Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de mes clients que de mon environnement professionnel
 - ✓ Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts des clients
 - ✓ Maintenir en permanence mes connaissances et mes compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
 - ✓ M'enquérir de la situation de mes clients, de l'expérience et des objectifs de chacun, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
 - ✓ Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
 - ✓ Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision, ainsi que celles concernant les modalités de rémunération
 - ✓ Respecter le secret professionnel
 - ✓ S'interdire de recevoir des fonds des clients en dehors des honoraires dus
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière : non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).
- Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale : SWISSLIFE ASSURANCES, ODDO ASSET MANAGEMENT, APRIL, PERIAL, GENERALI VIE,, PERL, SOFIDY, MY MONEY BANK, PRIMONIAL, CORUM, VOISIN, LEE MO, , ANGELYS GROUPE, LA REFERENCE PIERRE, TYLIA, CIR INVESTISSEMENTS, GENERALI PATRIMOINE, GENERALI VIE, U'WINE, METLIFE, SIMPLIFIEUR, UNIM



Elise Javoy
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

COURTIER EN ASSURANCE OU REASSURANCE (COA) :

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Cette activité bénéficie d'une garantie financière conformément à l'article L512-7 du Code des Assurances de 115 000 € auprès de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9, adhésion N° 231 194.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : *Aucune*
- Intermédiaire en assurance en tant que Courtier (sans maniement de fonds) : cette activité, régie par le Code des Assurances et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest CS 92459, 75436 PARIS.
- Les modalités d'examen des réclamations que vous pourriez émettre, ainsi que les modalités de traitement de ces dernières : contacts, délais de réponse, sont disponibles sur simple demande à l'adresse du siège de EURL ELISE JAVOY 208 rue de nuisance 45370 MEZIERES LEZ CLERY ou par mail à contact@elisejavoy.fr.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

- Sans maniement de fonds : cette activité, régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 023 740 délivrée par la CCI du Loiret.
- Cette activité bénéficie d'une garantie financière conformément à l'article 35 modifié du décret 72-678 du 20 juillet 1972 de 110 000 € auprès de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans cedex 9
- N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies de promotions immobilières, nous vous informons que nous fondons notre conseil sur une analyse objective du marché.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

COURTIER EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT :

- En tant que Courtier : cette activité, régie par le Code Monétaire et Financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest CS 92459, 75436 PARIS.
- N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit, nous vous informons que nous fondons notre conseil sur l'analyse des contrats du marché gérés par les établissements de crédit suivant : Caisse d'Épargne Centre Loire, La Société Générale,
- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : *NEANT*
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille: Caisse d'Épargne Centre Loire, La Société Générale,
- Liste des établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique ou fournissant des services de paiement ou toute entité contrôlant l'une de ces entités ayant une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % de droits de vote ou de capital : Néant



Elise Javoy
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

- Liste des établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique ou fournissant des services de paiement ou toute entité contrôlant l'une de ces entités dans lesquels EURL Elise Javoy a une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % de droits de vote ou de capital : Néant
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription dans un mandat de courtage.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

- EURL ELISE JAVOY propose un service de conseil non indépendant au sens de l'article L.519-1-1 du Code Monétaire et financier portant sur des contrats de crédits immobiliers.
- Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

Information sur les facteurs de durabilité

- Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, social et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications (réunions physiques, envoi de courriels, fax, téléphone).

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par ELISE JAVOY en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Ces informations sont susceptibles d'être transmises à Harvest via nos logiciels de suivis clients (agrégateur, CRM, questionnaires de profils de risques, service étude cas de Fidroit) situé 5, rue de La Baume 75008 Paris, les données sont stockées au sein des serveurs Harvest. Harvest s'engage à prendre toute mesure nécessaire afin de protéger la divulgation, ou la communication des données. Ces données demeurent notre propriété et non celle d'Harvest, nous nous engageons à les conserver strictement confidentielles et à les utiliser à des fins professionnelles pour vous apporter des conseils objectifs et respecter notre charte professionnelle.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ELISE JAVOY s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre EURL ELISE JAVOY et vous, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquels il est soumis.



Elise Javoy
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@elisejavoy.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy TSA80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Assurance professionnelle

Cabinet ELISE JAVOY bénéficie d'une garantie en responsabilité professionnelle conforme aux articles L341-5 et L541-3 du Code Monétaire et Financier et l'article L512-6 du Code des Assurances auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9

Réclamation – médiation

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>)

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (<https://www.cmap.fr/consommateurs>)

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09



Elise Javoy
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Mise à jour des informations

Nous vous informons que vous pouvez obtenir, à tout moment, une mise à jour de ces différentes informations auprès du **Cabinet ELISE JAVOY**.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

Par le présent, vous attestez avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Pour **Cabinet ELISE JAVOY**
ELISE JAVOY
A MEZIERES LEZ CLERY

